Réception au contrôle de légalité le 29/06/2018 à 11:52:03 Référence technique : 055-215501115-20180626-2018 022-DE

Affiché le 29/06/2018 - Certifié exécutoire le 29/06/2018

DEPARTEMENT DE LA MEUSE ARRONDISSEMENT DE COMMERCY CANTON DE SAINT MIHIEL

COMMUNE DE CHAUVONCOURT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 JUIN 2018

OBJET: MOTION COMPTEUR LINKY

Membres en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 10

Délibération n°2018 022

L'an deux mil dix-huit, le VINGT-SIX JUIN, le Conseil Municipal de CHAUVONCOURT étant rassemblé en session ordinaire en lieu habituel, après convocation légale, sous la Présidence de M.PANCHER JEAN, Maire.

Etaient présents: Messieurs PANCHER Jean, DUPONT Robert, HUSSON Jean-Marie, BEAUCOURT Alain, DEL BON Serge, SION Christophe, LECLERCQ Jean, HUTMACHER Eddy, Mesdames PIERRE Céline, GRACIA Pascale,

Excusée: Mme LEPAGE Bernadette Date des convocations: 14 06 2018

Un scrutin a eu lieu et Monsieur HUSSON Jean-Marie a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Maire évoque le sujet de la mise en place du compteur LINKY qui suscite de l'inquiétude sur différents points chez les habitants.

M. le Maire précise que la Commune ne fait partie ni d'une association, ni d'un collectif.

En effet, l'installation de ces compteurs fait l'objet d'une forte préoccupation sur les enjeux présentés en matière de protection des données personnelles mais aussi, au regard de toutes les informations qui sont diffusées dans les médias, sur les réseaux sociaux, les différentes interprétations qu'elles soient opposées ou contradictoires qui peuvent provoquer des interrogations, des incertitudes et des inquiétudes en matière de santé publique et de libertés individuelles.

Devant le constat de ces avis trop partagés ou non partagés, cette situation incite à la prudence et à la vigilance et par conséquent, au principe de précaution. La moitié des habitants de la Commune ayant exprimé leur refus par courrier à ENEDIS et à la Mairie.

Après lecture faite, le Conseil Municipal décide Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- > D'APPROUVER l'ensemble du contenu de la motion ainsi établie.
- > DE DEMANDER à ENEDIS de respecter la volonté des usagers et de leur laisser libre choix

Fait en séance les jours, mois et an dits Pour copie certifie conforme au registre, CHAUVONCOURT, le 27 juin 2018

Le Maire,